

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Ce document fournit toutes les informations nécessaires au dépôt d'un dossier en ligne du programme *Soutien aux projets interuniversitaires de solidarité dans les Amériques (PRISA) 2017*.

Appel à proposition 2017

Date limite du dépôt des candidatures	27 octobre 2017 (23h59 GMT -5)
Montant maximum du financement	50 000 € par projet
Contribution des partenaires	Minimum 25% du budget total (en espèce)
Durée maximum du financement	2 ans
Pour faire une demande	https://formulaires.auf.org

1. PRÉSENTATION

La Direction régionale Amériques de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) soutient, par le biais de son programme *Projets Interuniversitaires de Solidarité dans les Amériques (PRISA)*, des initiatives développées entre des établissements membres de l'AUF.

2. OBJECTIFS

Le programme PRISA a pour objectifs de contribuer à l'excellence de la coopération universitaire entre des établissements membres de l'AUF, particulièrement ceux situés sur le territoire des Amériques (Amérique du Nord, Amérique du Sud, Caraïbe).

Le programme PRISA poursuit les objectifs suivants :

- Soutenir des projets structurants et innovants qui s'inscrivent dans la [Stratégie de l'AUF 2017-2021](#) ;
- Appuyer des initiatives aux retombées pérennes pour les membres Amérique latine et Caraïbe ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies
- Encourager la formation à la recherche des étudiants à la maîtrise, au doctorat ou au post-doctorat ;
- Faire émerger de nouveaux partenariats interuniversitaires entre les établissements membres de l'AUF ;
- Appuyer la production et la diffusion des savoirs en français

3. ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Le programme PRISA s'adresse uniquement aux *enseignants/professeurs rattachés aux établissements membres de l'AUF sur le territoire des Amériques*.

Le responsable scientifique (le porteur principal) du projet doit :

- être un enseignant/professeur (adjoint, agrégé et titulaire) rattaché à un des établissements membres de l'AUF à jour de cositation situés en Amérique du Nord, en Amérique du Sud ou en Caraïbe au moment du dépôt de son dossier;

ET

- proposer un projet qui implique au minimum trois établissements membres de l'AUF de trois pays différents dont au moins un, voire deux, issus de la région Amérique latine et/ou Caraïbe. Chaque établissement partenaire au projet doit fournir une lettre d'engagement officielle datée, signée et tamponnée par le **responsable de l'établissement**;

ET

- avoir obtenu le consentement du responsable du bureau de relations internationales ou l'équivalent. Ce dernier juge de la recevabilité administrative des dossiers avant de donner son consentement. Notez qu'un même établissement ne peut présenter plus de trois projets.

4. EXIGENCES RELATIVES AUX PROJETS PROPOSÉS

Les projets proposés doivent :

- **être structurants et innovants et, s'inscrivant** au moins dans l'un des 9 axes identifiés dans la [Stratégie de l'AUF 2017-2021](#) à savoir :

Pour la qualité

Axe 1 : Contribuer à assurer la qualité dans le domaine de la formation

Axe 2 : Contribuer à la structuration et au développement de la recherche dans un cadre national et international, et soutenir l'implication des établissements membres dans ce processus

Axe 3 : Contribuer à la mise en place de gouvernance adaptées aux nouveaux enjeux

Pour l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés

Axe 4 : Nouer ou intensifier le dialogue entre le monde académique et les milieux économiques

Axe 5 : Mieux prendre en compte, dans l'offre de formation initiale, les besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des établissements membres

Axe 6 : Développer la culture et la pratique de l'entrepreneuriat

Pour des universités opérateurs du développement global et local

Axe 7 : Renforcer la contribution des établissements membres au développement économique, social et environnemental

Axe 8 : Renforcer la contribution des établissements membres au développement linguistique et culturel, incluant la culture scientifique et technique

Axe 9 : Renforcer la contribution des établissements membres au développement interculturel et à l'ouverture internationale

- tenir compte des **besoins de l'Amérique latine et/ou de la Caraïbe** et avoir **des retombées pérennes et structurantes sur ce ou ces territoires**

- Le financement de l'AUF servira à la première phase de lancement du projet. Le bénéficiaire doit démontrer l'expansion du projet à venir et **démontrer sa capacité à trouver un financement externe complémentaire** pour ce faire.

- faire émerger un **nouveau** partenariat à moyen ou à long terme
- **la formation et l'encadrement d'étudiants** en baccalauréat (licence), en maîtrise, au doctorat ou au post-doctorat seront considérés comme un facteur positif.

Chevauchement de financements

Le programme PRISA n'accorde pas de subvention pour un projet pour lequel un appui financier similaire a déjà été octroyé par un autre organisme. En cas de chevauchement partiel, il incombe au responsable scientifique du projet de fournir des renseignements supplémentaires.

5. FINANCEMENT DES PROJETS

Conditions

L'objectif du financement de l'AUF est de créer un effet de levier permettant le développement et la pérennisation du projet à partir du financement externe. Le financement de l'AUF sera versé pour une période d'une année ou deux années au maximum.

- Le financement maximum par projet est de 50 000 €;
- Le projet doit obligatoirement disposer d'un co-financement représentant minimalement 25% du budget total en espèce.

Ex. Pour un projet au budget total de 60 000 €, il faudra prévoir un montant minimal de co-financement en espèce de 25% soit 15 000 € (60 000 x 25%). Ce projet pourra recevoir alors de l'AUF un montant allant jusqu'à 45 000 € (60 000 x 75%).

Les dépenses admissibles pour la partie financée par l'AUF sont les suivantes :

- missions d'enseignement, de recherche, d'expertise, de réunion de partenariat et de comités (billets d'avion au meilleur coût, frais de séjour ne pouvant excéder, 140 €/jour au Nord et 110 €/jour au Sud; frais de séjour plafonnés à 21 jours)
- allocations de mobilité de post-doctorants, de doctorants, d'étudiants à la maîtrise (850 €/mois au Nord et 730 €/mois au Sud; billets d'avion au meilleur coût)
- soutien documentaire, communication, publication et mise en ligne de contenus (20 % au maximum du financement demandé)
- matériels ou produits scientifiques et d'appui (15 % au maximum du financement demandé)

Important :

1. Le financement de l'AUF ne peut être utilisé pour des frais de gestion.
2. Tout frais d'assurance (voyage, santé, rapatriement, responsabilité civile, etc.) est exclu de la subvention accordée. L'AUF décline toute responsabilité en ce domaine.
3. Toutes les dépenses prévues doivent avoir un lien direct avec le projet.
4. Toute dépense en salaire (personnel enseignant, administratif ou autre) n'est pas admissible.

6. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

Pour faire une demande de subvention au programme PRISA, il faut remplir obligatoirement le formulaire en ligne (<https://formulaires.auf.org>). Il doit être complété par le responsable scientifique du projet.

Liste des pièces à joindre au formulaire en ligne :

- Description du projet (voir annexe) sous format .doc, .docx
- Budget prévisionnel (voir annexe) sous format .xls, .xlsx
- Curriculum vitae synthétique d'un maximum de 2 pages pour le responsable scientifique du projet ainsi que pour chaque responsable scientifique des établissements partenaires au projet sous format pdf
- Lettre d'engagement de chaque établissement partenaire datée, signée et tamponnée par le responsable des établissements partenaires (recteur, vice-recteur à la recherche, président, directeur d'un institut/d'une école ou doyen de la faculté concernée) sous format pdf
- Lettre d'engagement officielle de co-financement, datée, signée et tamponnée sous format pdf

Il est recommandé de réunir toutes les pièces justificatives requises avant de remplir le formulaire en ligne.

Liste des pièces optionnelles à joindre au formulaire en ligne :

- Renseignements supplémentaires en cas de chevauchement partiel de financements (voir le point 4 du présent document)

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des propositions tiendra compte des critères ci-dessous :

1. Qualité scientifique de la proposition

- a) Originalité et innovation
- b) Cohérence avec la Stratégie de l'AUF 2017-2021
- c) Intérêt des apports scientifiques
- d) Clarté et portée des objectifs généraux et spécifiques
- e) Faisabilité et viabilité (cohérence entre les objectifs et les résultats attendus, pertinence des indicateurs de résultats mesurables)
- f) Importance accordée à la formation des étudiants à la maîtrise et/ou au doctorat et/ou au postdoctorat pour le volet recherche

2. Opportunité régionale

- a) Proposition répondant à des besoins de l'Amérique latine et/ou de la Caraïbe
- b) Implication d'université(s) de l'Amérique latine et/ou de la Caraïbe
- c) Retombées structurantes escomptées de la proposition
- d) Perspectives de coopération interuniversitaire à moyen ou long terme

3. Budget

- a) Adéquation du budget proposé avec la méthodologie et les résultats attendus
- b) Obtention d'un co-financement ou d'un engagement ferme écrit selon les modalités décrites au point 5 « Financement des projets » du présent document.

c) Contrepartie non-financière (contribution en nature) des partenaires universitaires impliqués

Information sur le décaissement

Une fois le projet retenu, une lettre de notification indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers sera envoyée au responsable du bureau de relations internationales (ou équivalent) ainsi qu'au responsable principal du projet par la direction régionale des Amériques.

Le décaissement du financement de l'AUF sera réalisé en 3 versements, les 2^e et 3^e versements étant soumis à un rapport mi-parcours et à un rapport final.

8. CALENDRIER

Date limite du dépôt de dossier en ligne : 27 octobre 2017

Transmission des résultats : 15 novembre 2017

Description du projet

La description (maximum de 10 pages) au format 8½" x 11" sera rédigée en police : Times New Roman points 12 avec des marges latérales supérieures et inférieures : 1,50 cm. Le nom du fichier devra indiquer le nom du responsable principal ainsi que celui de son établissement de rattachement (sans caractères spéciaux ni accentués). Cette description sera jointe au formulaire en ligne sous format .doc / .docx.

La description du projet doit comporter les rubriques suivantes :

Résumé du projet – 1 page maximum

Synthèse du projet proposé contenant les informations suivantes :

- Domaine(s) concerné(s) :
- Durée du projet (+ dates) :
- Partenaires :
- Effet de levier potentiel :
- Coût global (détaillant les contributions financières de vos partenaires, part globale du cofinancement (en montant et %) :

1. Les besoins

- 1.1. Contexte et justification du projet
- 1.2. Problématique générale

2. Les objectifs

- 2.1 Le but et les objectifs spécifiques du projet
- 2.2 Le lien avec la stratégie de l'AUF 2017-2021
- 2.3 Les groupes et publics visés

3. La gouvernance du projet

- 3.1 La composition de l'équipe-projet
- 3.2 Le mode de fonctionnement

4. Les activités

- 4.1 Les activités prévues au projet
- 4.2 Le calendrier et les phases de réalisation

5. La gestion des risques

- 5.1 L'identification et l'évaluation des risques pouvant affecter la performance du projet et son objectif
- 5.2 Le plan de mitigation des risques pour réduire les impacts négatifs

6. Les résultats attendus

- 6.1. Les résultats attendus
- 6.2. Les indicateurs de résultats

7. Les suites et la valorisation du projet

- 7.1 Les conditions de poursuite des activités
- 7.2 Le plan de valorisation des résultats atteints par le projet

Budget prévisionnel

À joindre au formulaire en ligne (format .xls, .xlsx).

Le fichier (maximum 3 pages) doit contenir :

- le coût global du projet
- le cofinancement en espèce obtenu en précisant le montant total provenant des différentes sources financières
- la contrepartie non financière (contribution en nature) des partenaires impliqués
- les détails du financement demandé à l'AUF selon les dépenses admissibles de la rubrique 5